



Fédération Nationale des Unions de Jeunes Avocats

MOTION DE SOUTIEN AUX BARREAUX DU RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE NIMES

La FNUJA réunie en comité à PARIS le 21 janvier 2012,

Alertée sur la situation actuelle et les difficultés rencontrées par les confrères devant la chambre des appels correctionnels de la Cour d'appel de Nîmes ;

Rappelle le pouvoir souverain des juges pénaux pour statuer sur la culpabilité et sur la peine y compris par aggravation ;

Souligne néanmoins :

- que ce pouvoir doit s'exercer dans le **respect des droits de la défense et de la présomption d'innocence** ;
- qu'il ne doit pas tendre à priver dans les faits les justiciables de l'effectivité du **double degré de juridiction** ;
- que **l'avocat est l'auxiliaire de justice dont la parole à l'audience doit être respectée par chacun** ;

Assure par conséquent les barreaux du ressort de la Cour d'appel de Nîmes et leurs bâtonniers **de son entier soutien**, dans le cadre des difficultés actuellement rencontrées.

Appelle de ses vœux à un retour au dialogue entre l'ensemble des acteurs de la justice, sans lequel il ne saurait être valablement répondu aux besoins des justiciables